

**BIÉLORUSSIE/OUZBÉKISTAN**  
**Les derniers pays qui procèdent à des exécutions**

Index AI : EUR 04/006/2004  
ÉFAI

**Embargo : lundi 4 octobre 2004 (00h01 TU)**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

La Biélorussie et l'Ouzbékistan sont les seuls pays de l'ex-Union soviétique qui procèdent encore à des exécutions. Dans un rapport rendu public ce jour (lundi 4 octobre 2004) sous le titre *Biélorussie et Ouzbékistan. Les derniers pays qui procèdent à des exécutions. Vers l'abolition de la peine de mort dans l'ex-Union soviétique*, Amnesty International décrit comment ces deux pays constituent le dernier obstacle qui empêche de faire de l'Europe et de l'Asie centrale une zone abolitionniste.

« *Les carences de la justice pénale de ces deux pays favorisent les erreurs judiciaires, affirme l'organisation. Des personnes sont condamnées à mort à l'issue de procès inéquitables, dans la plupart des cas sur la base d' "aveux" qui leur sont arrachés sous la torture et les mauvais traitements. Les condamnés à mort et leurs proches ne sont pas informés à l'avance de la date de l'exécution, ce qui les empêche de se dire adieu. Le lieu d'inhumation des suppliciés est gardé secret.* »

Amnesty International est préoccupée par les souffrances intenses provoquées par le secret qui entoure la peine capitale ainsi que par les conditions de vie dans le couloir de la mort. Les prisonniers qui sont régulièrement battus par les gardiens sont enfermés dans des cellules minuscules et leurs contacts avec le monde extérieur sont limités et surveillés.

« *L'une des choses les plus terribles pour moi est de ne pas savoir où Dimitri est enterré. Si je le savais, j'aurais au moins un endroit où exprimer mon chagrin et lui parler.* »

Tamara Tchikounova dont le fils a été exécuté en 2000 en Ouzbékistan.

« *Honnêtement, ils ne nous traitent pas comme des êtres humains, mais plutôt comme du bétail ou des petits moustiques.* »

Jassour Madrakhimov, dans une lettre qu'il a fait sortir clandestinement de prison avant d'être exécuté en 2004, huit jours après que le Comité des droits de l'homme des Nations unies eut appelé les autorités ouzbèkes à surseoir à son exécution.

Amnesty International est opposée à la peine de mort partout dans le monde, sans aucune exception.

« *La peine de mort constitue la forme la plus extrême de déni des droits humains, fait-elle observer. Il s'agit du châtement le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, infligé par l'État au nom de la justice. Le risque d'exécuter un innocent ne sera pas éliminé tant que la peine de mort sera maintenue. Il a par ailleurs été démontré qu'elle n'avait pas d'effet dissuasif particulier.* »

En 2001, le président Islam Karimov a annoncé qu'une centaine de personnes étaient exécutées chaque année en Ouzbékistan. Selon les défenseurs locaux des droits humains, le nombre réel est proche de 200. Ces dernières années, au moins 14 condamnés à mort ont été exécutés en Ouzbékistan au mépris d'interventions du Comité des droits de l'homme des Nations unies.

On estime que le nombre de sentences capitales prononcées en Biélorussie a diminué depuis 1999. Alors que 13 personnes avaient été condamnées à mort en 1999, on a recensé entre quatre et sept condamnations par an de 2000 à 2003.

On ignore le nombre de suppliciés ainsi que celui des prisonniers sous le coup d'une condamnation à mort car ces deux pays ne publient pas de statistiques complètes dans ce domaine, contrairement à leurs obligations en tant que membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

**Cas présentés dans le rapport**

Le 12 mars 1999, Dimitri Efremkov a été condamné à mort à Vitebsk, dans le nord-est de la Biélorussie, pour un meurtre commis en juillet 1998. L'avocat de cet homme affirme que les "aveux" de son client ont été obtenus sous la contrainte. Il ajoute qu'il n'a pas pu entrer librement en contact avec lui pendant sa détention et que, lorsqu'il était autorisé à le rencontrer, des policiers étaient constamment présents, ce qui empêchait Dimitri Efremkov de parler des sévices qu'il avait subis. Aucune enquête indépendante ne semble avoir été effectuée sur ces allégations de mauvais traitements.

Alexei Bouriatchek a été condamné à mort, en décembre 2002, par un tribunal d'Ouzbékistan pour le meurtre d'une femme et de la fille de celle-ci qu'il connaissait. Les policiers auraient battu cet homme après son arrestation pour le contraindre à "avouer" les homicides. Il a signé des "aveux" après que les policiers eurent, semble-t-il, battu en sa présence son amie

enceinte de huit mois. Aucune enquête ne semble avoir été effectuée sur ces allégations de torture.

Amnesty International appelle les gouvernements de Biélorussie et d'Ouzbékistan à :

- décréter un moratoire sur les condamnations à mort et les exécutions à titre de première étape ;
- commuer toutes les condamnations à mort qui ont été prononcées et abolir la peine capitale ;
- améliorer les conditions de détention des condamnés à mort afin de les mettre en conformité avec les normes internationales.

### **Contexte**

Outre la Biélorussie et l'Ouzbékistan, le nouveau rapport d'Amnesty International expose la situation dans d'autres républiques et territoires de l'ex-Union soviétique qui ont décrété un moratoire sur les condamnations à mort et les exécutions ou ont aboli la peine capitale.

Tous les nouveaux États indépendants avaient maintenu la peine capitale lors de l'effondrement de l'Union soviétique en décembre 1991. Neuf d'entre eux – Arménie, Azerbaïdjan, Estonie, Géorgie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Turkménistan, Ukraine – l'ont abolie depuis cette date et quatre autres – Kazakhstan, Kirghizistan, Fédération de Russie, Tadjikistan – ont décrété un moratoire sur les exécutions.

L'abolition de la peine capitale est l'une des conditions requises pour l'adhésion au Conseil de l'Europe. La Russie est le seul État membre du Conseil de l'Europe qui n'a pas aboli la peine capitale, alors qu'elle s'était engagée à le faire dans les trois ans lors de son adhésion en 1996.

Les régions non reconnues internationalement d'Abkhazie, de la République moldave du Dniestr, du Nagorno-Karabakh et d'Ossétie du Sud n'ont pas aboli la peine de mort.

De nombreux pays de la région ont expulsé des individus vers des pays où ceux-ci ont été condamnés à mort, le plus souvent à l'issue de procès iniques qui se sont accompagnés d'allégations de torture. Amnesty International a connaissance de cas dans lesquels, en violation de ses engagements en tant que membre du Conseil de l'Europe, la Russie a expulsé des individus vers le Tadjikistan et l'Ouzbékistan où ils ont été condamnés à mort. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**